

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-03-063

L'an deux mille vingt, le Mercredi quinze Juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE :
DETERMINATION DE LA
COMPOSITION**

**SEANCE
DU 15 JUILLET 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 41

votants : 44

**DATE DE CONVOCATION :
8 Juillet 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Maxime ACCIAI

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

22 JUL 2020

ID : 060-200066975-20200715-DEL2020CC03063-DE

* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines) pouvoir (Fleurines) ;

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à M^d Frambourg Ognon)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 41 présents dont 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président de séance expose que l'article L. 5211-10 du CGCT indique que le Bureau Communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président de séance propose :

- ✓ De déterminer, outre le Président et les Vice-présidents, le nombre de membres siégeant au bureau,

Guillaume MARECHAL, Président de séance, propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à 10 (dix), avec le Président, les 9 Vice-présidents.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 Octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise corrélative au renouvellement général des conseils municipaux de 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 31 voix « POUR », 13 voix « CONTRE » de Mesdames BENOIT, LOZANO, TONDELLIER et PRUVOST-BITAR et son pouvoir Madame REYNAL, de Messieurs BATTAGLIA, GRANZIERA, BLOT, ROLAND, BOULANGER, GEOFFROY et Monsieur NOCTON et son pouvoir Monsieur PATRIA, aucune « ABSTENTION », décide :

- **DE FIXER** le nombre de membres du bureau à 10 (dix) avec le Président, les 9 Vice-présidents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 22 JUL 2020
Et de l'affichage le : 22 JUL 2020

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 22 JUL 2020

Le Président,



Guillaume **MARECHAL**

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le

22 ~~juin~~ 2020

ID : 060-200066975-20200715-DEL2020CC03063-DE